

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2219

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 31 et 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination garantit le respect du principe de compatibilité entre le SCoT et le PLU.